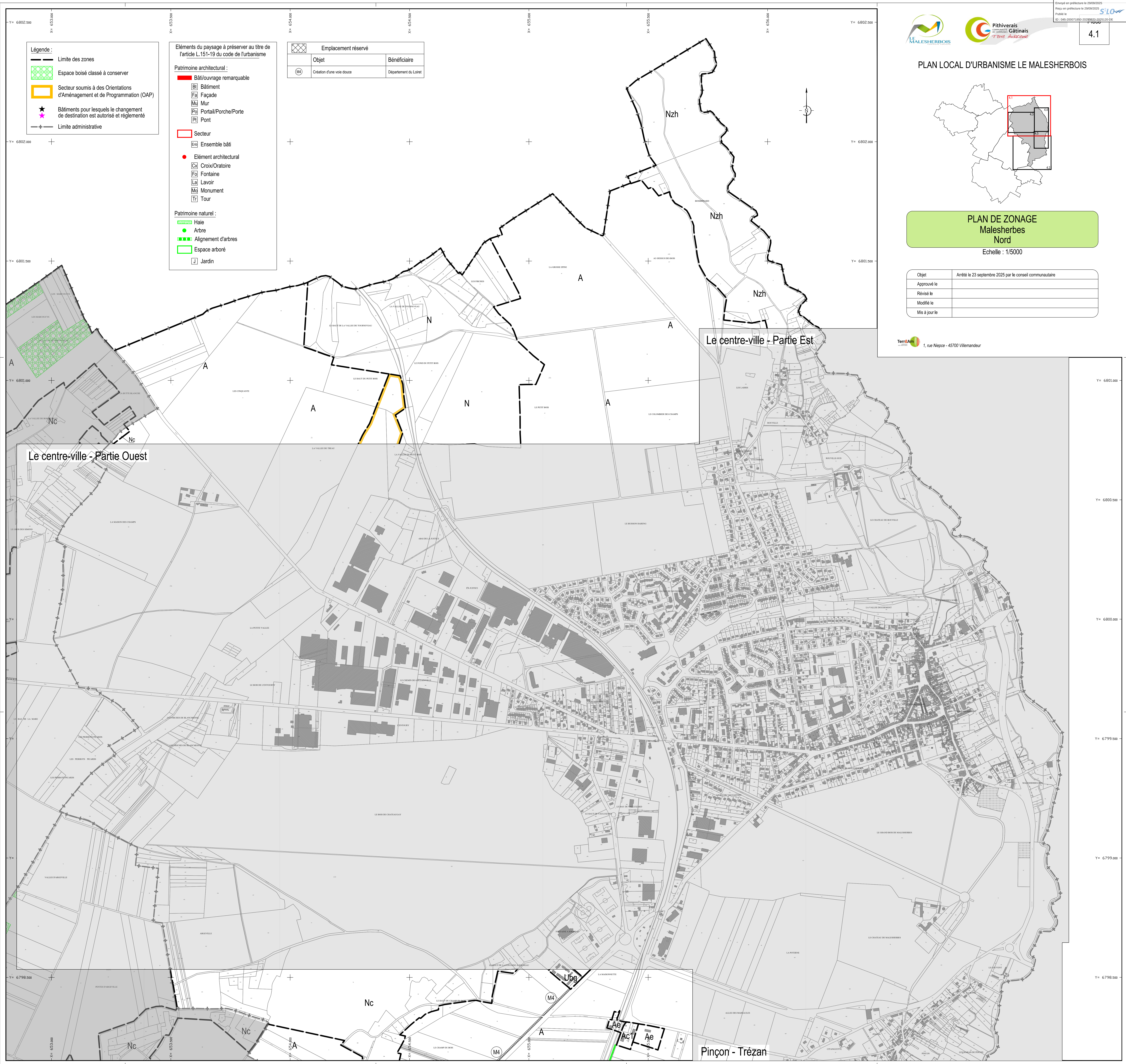




Légende :

- Limite des zones
- Espace boisé classé à conserver
- Secteur soumis à des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- ★ Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
- +— Limite administrative

Éléments du paysage à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Patrimoine architectural :

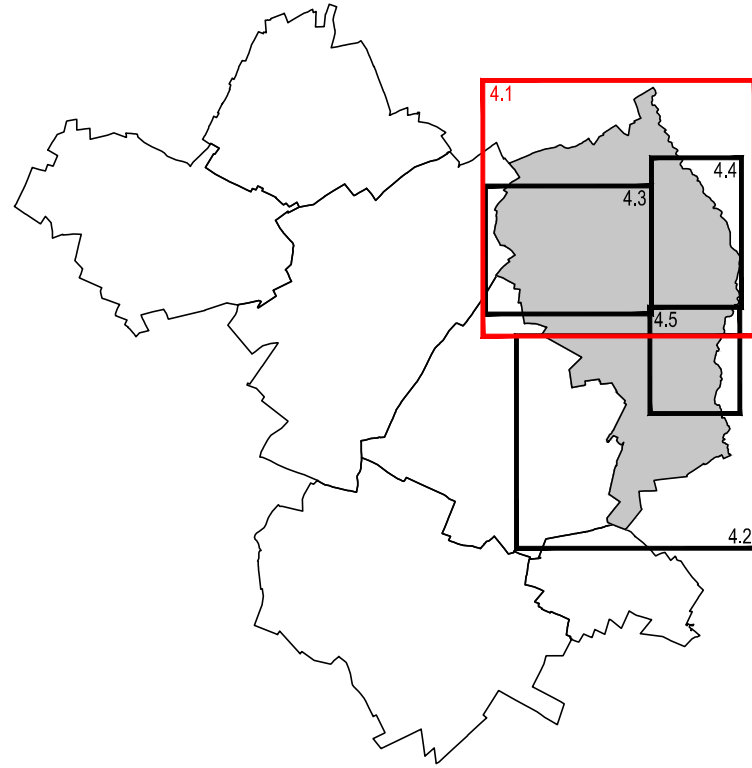
- Bâti/ouvrage remarquable
- Bi Bâtiment
- Fi Façade
- Mu Mur
- Po Portail/Porche/Porte
- Pt Pont
- Secteur
- En Ensemble bâti
- Élément architectural
- Cx Croix/Oratoire
- Fi Fontaine
- La Lavoir
- Mo Monument
- Tr Tour

Patrimoine naturel :

- 670202002 Haie
- Arbre
- Alignement d'arbres
- Espace arboré
- J Jardin

Emplacement réservé	
Objet	Bénéficiaire
(M4)	Création d'une voie douce
	Département du Loiret

PLAN LOCAL D'URBANISME LE MALESHERBOIS



PLAN DE ZONAGE
Malesherbes
Nord
Echelle : 1/5000

Objet	Arrêté le 23 septembre 2025 par le conseil communautaire
Approuvé le	
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	